

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

\*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand  
17390 LA TREMBLADE

\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 20 MAI 2022**

**AFFICHÉ LE 23 MAI 2022**

**CS-220520-03**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20220520-CS-220520-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022  
Affichage : 20/05/2022

*Nombre de membres :*

- En exercice : 14  
- Présents : 09  
- Absents : 05  
- Pouvoirs : 00

**CS-220520-03 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DANS LE BUDGET  
PRINCIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt mai à neuf heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le douze mai deux mille vingt-deux s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CRETIN, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

**LES PRÉSENTS :**

- M. CRETIN Emmanuel (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. FERCHAUD Pascal (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. PITARD Christian (S).....
- Suppléant de M. BARRAUD Vincent (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme BALLOTEAU Claude (T) .....Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PETIT Jean-Marie (T) ..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PROU Jean (T) ..... Conseil départemental de Charente-Maritime

**LES ABSENTS EXCUSES :**

- M. SUEUR Christophe (T) ..... Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme OSTA AMIGO Laurence (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme. LABARRIERE Fabienne (T) ..... Conseil départemental de Charente-Maritime

° ° ° °

**Secrétaire de séance : MATET Nicolas**

° ° ° °

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE  
COMITE SYNDICAL DU  
20 MAI 2022**

**CS-220520-03 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DANS LE BUDGET PRINCIPAL**

Rapport :

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M4 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 est de :  
137 638.83€

Le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2021 est de : 137 014.50€

Le résultat cumulé de la section d'investissement de l'exercice 2021 est de : - 12 601.89 €

Suite à la présentation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la seudre,

**LE COMITE SYNDICAL**

- après en avoir délibéré,

**D É C I D E**

- D'affecter le résultat cumulé de la manière suivante sur le budget 2022 :

\* Affectation en réserves = 12 601.89 €  
(titre de recette au compte - R I - 1068 dans le budget 2022)

\* Report en fonctionnement = 125 036.94 €  
(reprise au compte - R F - 002 dans le budget 2022)

\* Report en investissement = 137 014.50 €  
(reprise au compte R I – 001 dans le budget 2022)

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE -**

Le Président du Syndicat Mixte  
des ports de l'Estuaire de la Seudre,



Emmanuel CRETIN